

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : SYSTEMES D'INFORMATION - Acquisition et installation de matériels et logiciels - Création d'un groupement de commandes avec la CCCAS et lancement de la consultation des entreprises.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bayonne gèrent 750 postes de travail répartis sur un grand nombre de sites distants. Ces matériels ont été acquis progressivement et l'hétérogénéité du parc pose des difficultés de gestion et d'administration. La Commune et le CCAS ont donc décidé d'uniformiser leur parc et d'appliquer une politique de renouvellement régulier pour l'ensemble des fournitures informatiques courantes dont les postes de travail, les écrans, les portables,...

Il s'agit d'une part d'envisager le remplacement de 100 équipements (dont 11 pour le CCAS) et logiciels associés dans les services, ainsi que l'acquisition de 25 postes multimédias pour les établissements scolaires. La mise en sécurité du réseau global des sites municipaux nécessite d'autre part, l'évolution des équipements réseau assurant la liaison informatique avec les équipements centraux installés dans l'Hôtel de Ville.

L'article 8 du code des marchés publics (CMP) prévoyant la possibilité de recourir à un « groupement d'achats ou de commandes » entre des collectivités et des établissements publics locaux, la Ville de Bayonne et son CCAS décident recourir à cette formule, dans un souci de bonne gestion et d'efficience.

Aux termes de l'article 8, VII al. 1^{er}, le coordonnateur du groupement est chargé « de signer et de notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution » et la commission d'appel d'offres étant celle du coordonnateur. Dans ce cadre, la Ville de Bayonne assurera le rôle de coordonnateur et donc le pilotage de cette opération, pour la dévolution des marchés suivant la procédure appropriée en application du code des marchés publics, à savoir l'appel d'offres ouvert européen.

Les dépenses correspondantes seront supportées par chaque entité à concurrence des besoins de chacune.

Le CCAS sera associé à toutes les étapes du dossier (notamment avec la présence d'une ou plusieurs personnes le représentant, compétentes en la matière ainsi que le prévoit l'article 8 – IV du CMP), les contrats devant être attribués et signés par la Ville de Bayonne, coordonnateur du groupement de commande.

Compte tenu de l'évolution des besoins en cours d'année et de la nécessité de faire face occasionnellement à des remplacements, il est nécessaire de lancer une procédure formalisée de consultation des entreprises, en vue de passer des marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour une durée de douze mois, reconductible deux fois.

La décomposition en lots et leurs montants annuels estimés se présentent ainsi :

Lots n°	Désignations	Montants annuels estimés H.T.
1	Fourniture de micro-ordinateurs pour les besoins des services Ville et CCAS	70 000,00 €
2	Fourniture de micro-ordinateurs reconditionnés pour les établissements scolaires	5 000,00 €
3	Installation des micro-ordinateurs	10 000,00 €
4	Fourniture de logiciels autres que les applicatifs de gestion	10 000,00 €
5	Fournitures de composants réseau	20 000,00 €

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes défini précédemment ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif ;
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert européen pour une durée d'un an, reconductible deux fois et à signer les marchés à intervenir ;

- en cas d'appels d'offres infructueux, d'autoriser Monsieur le Maire à engager des discussions en vue de la passation de marchés négociés et si nécessaire à relancer la consultation en la forme de marchés négociés et à signer les marchés avec les entreprises retenues dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.